

LES DROITS DE L'HOMME EN TANT QUE DROITS SUBJECTIFS QUI TRADUISENT DANS L'ORDRE JURIDIQUE LES PRINCIPES NATURELS DE JUSTICE

Author: Adriana Nicoleta ODINA*

***Abstract:** Protection et garantie des droits subjectifs naturels, représente un domaine d'intérêt interdisciplinaire. Les droits subjectifs, leur dynamique, les valences axio - teleo - praxiologiques des principes de l'exercice des droits subjectifs naturels, impliquent des approches de la perspective de la philosophie mais aussi de la philosophie du droit. La recherche de l'essence et du fondement du droit objectif, sa liaison avec la reconnaissance et la protection des droits subjectifs, impliquent l'étude des idées de maxime généralité de la perspective de la théorie générale du droit, tout comme l'analyse systématique des systèmes et mécanismes de protection et garantie, de la perspective du droit international, de la protection juridique des droits de l'homme et du droit communautaire. La protection et garantie des droits en général, des droits de l'homme, en spécial, représenté une préoccupation doctrinaire majeure, l'axe autour duquel gravite le législateur et l'objectif majeur de l'agent de l'application du droit. La compréhension de l'exercice des droits subjectifs naturels, la protection et la garantie de ces droits est un phénomène d'intervention directe dans la contemporanéité, d'ordre pratique, avec implications directes sur les conditions de vie des gens, de sorte qu'une législation ambiguë, qui change tout le temps, ait des conséquences implicites aussi sur cette réalité.*

***Keywords:** Droit Subjectif, Droit Subjectif Naturel, Protection Juridique, Législation Ambiguë.*

***JEL Classification:** K39*

* PhD. Candidate, Assistant Professor, „Eftimie Murgu” University of Reșița, Romania.